

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 9 Avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 14

DATE DE LA CONVOCATION : 03 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBRON Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

Était absente : DENIZET Victoire

Secrétaire de séance : MONIER Aurélien

D/2026-046

Objet de la délibération : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à ce Syndicat.

Elle rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Madame la Maire, M. CHARLOT, M. BAZIN, Mme LHOPITAL se sont portés candidats.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

1^{er} délégué titulaire :

Madame la Maire : 14 voix (nombre votants 14)

2^{ème} délégué titulaire :

M. Christophe CHARLOT : 14 voix (nombre votants 14)

1^{er} délégué suppléant :

M. Christian BAZIN : 14 voix (nombre votants 14)

2^{ème} délégué suppléant :

Mme Stéphanie LHOPITAL : 14 voix (nombre votants 14)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



DESIGNE comme suit les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron :

Madame la Maire, Agnès NELIAS et M. Christophe CHARLOT en qualité de délégués titulaires,

M. Christian BAZIN et Mme Stéphanie LHOPITAL en qualité de déléguées suppléantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Aurélien MONIER Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 AVR 2026

Publication ou notification du : 16 AVR. 2026

Publication site internet le : 16 AVR. 2026

Affichage liste des délibérations le : 16 AVR. 2026